



## PRÉFET DE MAYOTTE

### SECRETARIAT GENERAL

**Arrêté n° 2020-DMOI-83 du 11 février 2020  
portant délégation de signature à M. Michel GORON,  
Chef de l'UTM-DMSOI de Mayotte, au titre du Fonds Européen  
pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)**

LE PRÉFET DE MAYOTTE  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU le règlement (UE) n° 508- 2014 du parlement européen et du conseil du 15 mai 2014 relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche ;
- VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois des finances ;
- VU la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- VU le décret n°2012-1246 n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de M. Edgar PEREZ, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;



- VU l'arrêté ministériel n°16DG10149500005 du 14 juin 2016 portant affectation de M. Michel GORON, administrateur des affaires maritimes, en qualité de chef de l'unité territoriale de Mayotte de la direction de la mer Sud océan Indien ;
- VU l'arrêté du premier ministre en date du 11 décembre 2018 nommant M. Yves-Marie RENAUD en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2019/DMSOI/559 du 29 juillet 2019 portant délégation de signature (Unité territoriale de Mayotte de la Direction de la mer Sud océan Indien)
- VU l'arrêté préfectoral n° 02/SG/2020 du 2 janvier 2020 portant délégation de signature à M. Edgar PEREZ, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

### ARRETE

Article 1er : Délégation est donnée à M. Michel GORON, administrateur des affaires maritimes, chef de l'unité territoriale à effet de signer les actes se rapportant à la mise en œuvre du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) énumérés ci-dessous :

- Tous les courriers à destination des bénéficiaires faisant grief sur les aides FEAMP liés à la gestion et l'instruction des dossiers déposés au titre des mesures du FEAMP Mayotte (Annexe 1) ;
- Actes relatifs aux décisions issues des avis du comité régional unique de programmation : notification des avis, décisions attributives ;
- Conventions ou arrêtés de moins de 200 000€ d'aide publique au bénéfice des porteurs privés ou publics en ce qui concerne les aides des mesures du FEAMP ;
- Certificats de paiement et états de répartition des crédits ;
- Descriptifs détaillés de mise en œuvre et autres documents relatifs à l'instrumentalisation de l'outil OSIRIS pour l'ensemble des mesures du FEAMP.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, le chef de l'Unité territoriale de Mayotte de la Direction de la mer Sud océan Indien sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Le préfet de Mayotte,  
délégué au gouvernement

  
Jean-François COLOMBET

## ANNEXE 1

<u>N° de mesure</u>	<u>Libellé du type d'opération</u>
31	Aide à la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs
41	Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique
43	Ports de pêche, sites de débarquement, halles à criée et abris
48	Investissements productifs dans l'aquaculture
68	Recherche de nouveaux marchés et amélioration des conditions de mise sur le marché des produits de la pêche et de l'aquaculture
69	Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture
70	Plan de compensation des surcoûts.

\*\*\*\*\*